Linguistique japonaise 1

ECTS
6 crédits

Composante
UFR Langues et Civilisations de l'Asie Orientale

Volume horaire
24h

Période de l'année
Semestre 1

Présentation

DESCRIPTION

Ce séminaire est obligatoire pour les spécialistes (étudiants du parcours linguistique) mais il est également ouvert à des non-spécialistes, c'est-à-dire aux parcours autres que linguistique / japonais langue étrangère, qui souhaitent compléter leur formation en master. L'objectif du séminaire est d'introduire les concepts fondamentaux en linguistique

japonaise dans les domaines de la phonologie et de la syntaxe. Le séminaire est composé de deux parties :

1. Phonologie du japonais : Laurence Labrune La première partie du séminaire de linguistique japonaise du S1 sera consacrée à l'examen de questions de phonologie : rôle de la more, inventaire phonémique des consonnes et des voyelles du japonais standard, phonologie de l'accent, principalement. L'objectif du cours est triple : faire acquérir aux étudiants les connaissances empiriques et théoriques de base en phonétique et en phonologie du japonais ; les initier à la recherche dans le domaine ; les aider à améliorer leur prononciation de la japonaise grâce à# une connaissance

raisonnée des principes qui sous-tendent les systèmes phonétique et phonologique de la langue.

2. Syntaxe japonaise : Yayoi Nakamura-Delloye Dans la deuxième partie du séminaire, nous travaillerons sur les notions fondamentales de la syntaxe, telles que les unités, les catégories, les fonctions, etc., afin d'acquérir les compétences nécessaires pour décrire et analyser la structure de la phrase japonaise. Un type particulier de construction sera traité de plus près pour initier à la confrontation à des problèmes syntaxiques.

SYLLABUS

Pour la phonologie : ##########1999########## ########## ou bien NHK ##########Laurence Labrune, 2006, la phonologie du japonais, Société de linguistique de Paris, Peeters, Louvain. Pour la syntaxe :##########

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Informations non contractuelles. Les formations sont proposées sous réserve d'accréditation ministrielle délivrée tous les 5 ans.
Dernière mise à jour le 12 juin 2023